

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

RI
n°205/2022

ARRETÉ DU MAIRE

**ARRETE PORTANT CESSATION DE FONCTION
DE LA REGIE DE RECETTES
INSTITUEE POUR L'ENCAISSEMENT DE COUPONS SPORTS**

Le Maire de Bessancourt,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles R.1617-1 à 18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02-04-06-22..autorisant le maire à créer (modifier ou supprimer) des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales (5) ;

Vu l'arrêté N° FIN 168-2010 créant de la régie de recette instituée pour l'encaissement de coupons sports en date du 31 mai 2010,

Considérant la réorganisation des services,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 23 août 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La régie de recettes instituée pour l'encaissement des coupons sports est clôturée à compter du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 :

La directrice générale des services et le comptable public assignataire de la ville de Bessancourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Bessancourt, le 23 août 2022

LE COMPTABLE DU TRESOR

421 Rue Jean Richopin
BP 35
95300 BISSIERMONT
Comptable CEDEX
des finances publiques




Le Maire

Jean-Christophe POULET


